

Mairie d'Erquy

11 square Hôtel de Ville
BP 09
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
Fax : 02 96 63 64 70
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com



RESUME DES DELIBERATIONS

Conseil municipal

Jeudi 31 janvier 2019

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019

	Noms et prénoms	Présents	Absents	Mandatés	Procuration / Mandataire
Majorité municipale	GUERVILLY Christiane	0	0	1	DUBOS Jean-Luc
	DUBOS Jean-Luc	1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	1	0	0	
	MORIN Yannick	0	0	1	POTURA Louis-Vincent
	LAITHIER Bernadette	0	0	1	TALBOURDET Nicole
	POTURA Louis-Vincent	1	0	0	
	ROBERT Stéphanie	1	0	0	
	MORGAND Michel	1	0	0	
	RENAUT Sylvain	1	0	0	
	GUILLOT Alain	1	0	0	
	CRAMOISAN Annick	1	0	0	Q. 05 à 12
	BURAUD Nicole	1	0	0	
	BELLIER Michel	1	0	0	
	BLANCHET Typhaine	0	0	1	BELLIER Michel
	DAYOT Clothilde	1	0	0	
	DENIS Paul	0	1	0	
	DUVERGER Béatrice	0	0	1	BURAUD Nicole
	LE GOFF Guilaine	1	0	0	
	LEPRETRE Mickaël	0	1	0	
	TALBOURDET Nicole	1	0	0	
VERNAY Christophe	0	1	0		
Minorité municipale	BOUVET Sylvie	1	0	0	
	BABIK Michèle	0	0	1	BOUVET Sylvie
	JOULAUD Pascale	0	1	0	
	MALLEGOL M-Dominique	0	0	1	PINEAU Roland
	PELAN Pierre	1	0	0	
	PINEAU Roland	1	0	0	
	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS 01 à 04	15	5	7	
	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS 05 à 12	16	4	7	

PROBLEMATIQUE DU STATIONNEMENT EN CŒUR DE VILLE « EMBLEMATIQUE RÉSERVÉ N° 8. PROJET

D'ACQUISITION FONCIERE DES PARCELLES AI-52 ET AI 53. PROPRIÉTAIRES FONCIERS : SUCCESSION

POISSONNEAU. APPROBATION DU DOSSIER PARCELLAIRE ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer le dossier parcellaire auprès de la Préfecture, de solliciter Monsieur le Préfet afin qu'il procède à l'ouverture d'une enquête publique unique

**ACQUISITION DES PARCELLES C 2477-C.2478-C 2480 SITUÉES RUE DU VAL.PAR DES TIERS CÉDANTS : . CESSION
A TITRE GRATUIT ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL. DISPENSE DE PURGE DES
HYPOTHEQUES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'il y a lieu, par application de l'article R 2241.7 précité, de dispenser Madame le Maire de procéder à l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. ANTICIPATION DE DEUX DÉPARTS EN RETRAITE SUR L'EXERCICE
2019.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des Emplois permanents (Ouverture du poste d'animatrice de Bibliothèque après le départ de l'agent titulaire au 1^{er} septembre 2019 et ouverture du poste de brigadier/brigadier-chef après le départ en retraite de l'agent titulaire au 1^{er} août 2019.

**DÉLIBÉRATION MANDATANT LE CDG22 POUR LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE
D'ASSURANCE STATUTAIRES. DATE D'EFFET PRÉVISIONNELLE : 01-01-2020.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adhérer, à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles 25°, 33, 67, 68 et 78 du décret 2016-360 u 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2019, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
Les prestations, garanties et taux de cotisation seront soumis préalablement afin que le Conseil Municipal puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2020.

RÉMUNÉRATION DES AGENTS SAISONNIERS. EXERCICE 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rémunération des agents saisonniers.

OPÉRATION CAP SPORTS, CAP CULTURE 2019. PETITES VACANCES : FÉVRIER, PAQUES ET TOUSSAINT.

OPÉRATIONS HEBDOMADAIRES PERMANENTES : ANNÉE CIVILE 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation d'encadrement de l'opération sur l'année civile 2019.

**RÉMUNÉRATION DES AGENTS SAISONNIERS 2019 : VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ COMPENSATRICE AU TITRE
DES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS (1/11) OUVRÉS DANS LE CADRE DU CYCLE HEBDOMADAIRE D TRAVAIL.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rémunération des agents saisonniers.

**NOUVEAUX CONTRATS CAF ENFANCE-JEUNESSE. PÉRIODE 2018-2021. (DATE D'EFFET RÉTROACTIVE AU 01-01-
2018).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le « contrat « Enfance-Jeunesse » 2018-2021.

**VOYAGES SCOLAIRES A FINALITÉ PÉDAGOGIQUE. DOTATION UNITAIRE INDIVIDUELLE. ANNÉE BUDGÉTAIRE
2019.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 40 €par an et par élève domicilié sur la Commune.

**ÉLECTRIFICATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉPHONIE 2019. PROGRAMMATION EFFECTUÉE SOUS L'ÉGIDE DU
SDE 22. PROGRAMME 2019 : MODIFICATIF N°1/V.2019-2**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme comme suit :

OBJET	Déplacement du candélabre Foyer L.1926 rue de la Louve.				
BUDGET	Budget Général 2019.				
	Rubriques Travaux	DEVIS RÉCAP HT	DEVIS RÉCAP TTC	QUOTE-PART HT	QUOTE-PART TTC
01	ECLAIRAGE	148 500,00	178 200,00	89 100,00	
02	BASSE TENSION	115 000,00	138 000,00	34 500,00	
03	TELECOM	22 400,00	26 880,00	2 400,00	
	TOTAL RECAPITULATIF	285 900,00	343 080,00	126 000,00	24 000,00

**DÉTERMINATION DU BAREME INDEMNITAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX. PLAFONNEMENT DE L'ENVELOPPE
MAXIMALE DISPONIBLE (RECONDUCTION). RÉPARTITION DU CRÉDIT MAXIMAL ENTRE ÉLUS (RECONDUCTION
DES FRACTIONS). MISE A JOUR DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE AU 01-01-2019.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition sans changement le montant des indemnités à percevoir entre Mme le Maire, les huit Adjoints et les trois conseillers délégués.

**ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHAT MÉGALIS BRETAGNE : MISE A DISPOSITION DU MARCHÉ DES
CERTIFICATS ÉLECTRONIQUES. ACCORD-CADRE N° 2018-011**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la convention d'adhésion.
